

# CONTRAT AUTO

## JEUNES CONDUCTEURS



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION 2019  
Version V20 06.2019

L'assurance en plus facile.

Contrat destiné aux personnes de 18 à 24 ans, sans sinistre responsable et ayant un permis de conduire de moins de 3 ans

### PROFIL

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
<b>SOUSCRIPTEUR</b>	> <b>Personne Physique</b>	> <b>Personne Morale</b> > <b>Usages</b> : Tous déplacements / Affaires / Commerces. > TPM, TPV, Taxi, Ambulance, Auto-école, corbillard
<b>ÂGE</b>	> <b>De 18 à 24 ans inclus</b>	> <b>Personne de plus de 24 ans</b> >> <i>Solution Produit Classic+</i>
<b>ANTÉCÉDENTS</b>	> Demandés sur les <b>24 derniers mois</b>	> <b>Personne résiliée compagnie</b> >> <i>Solution Produit Malus</i>
<b>ASSURANCES</b>	> De <b>0 à 24 mois</b> d'antécédents	
<b>CRM</b>	> De <b>0.85 à 1.00</b>	> <b>Personne en situation aggravée</b> (malus, bonus mais avec sinistres, fausse déclaration, non paiement) >> <i>Solution Produit Malus ou NPP</i>
<b>SINISTRES</b>	> Maximum 1 sinistre non responsable	> <b>Sinistre responsable</b>
<b>INFRACTIONS</b>	> <b>Aucune</b> infraction autorisée	> <b>Retrait ou suspension de permis</b> quel que soit la cause
<b>FAITS AGGRAVANTS</b>	> <b>Aucun</b> fait aggravant autorisé	> <b>Pas de souscription dans le département 13</b>

### VEHICULES : Certificat d'immatriculation au nom du souscripteur, du conducteur principal ou de son conjoint/concubin/Pacsé

ON ACCEPTE	ON REFUSE
> <b>Véhicule Jusqu'au groupe 13</b> (ex : peugeot 308 HDI 90, renault megane III DCI 90, volkswagen golf TDI 105...)	> Véhicule avec immatriculation diplomatique ou étrangère > Véhicule à caractère sportif, hors classe > à 16H > Véhicule de location, de compétition ou de rallye, flotte, modifié > Voiturette, véhicule de plus de 3,5 tonnes, ou de plus de 30 ans > Véhicule sans lieu de garage fixe

### PERMIS

ON ACCEPTE	ON REFUSE
> Permis <b>de moins de 3 ans</b> , en cours de validité > Permis <b>Français</b> > Permis de <b>l'Espace Economique Européen</b> > Permis <b>étranger en cours de validation préfecture</b> > Véhicule si le mode d'achat est en <b>LOA ou LDD</b> à condition que la société de Leasing figure sur le Certificat d'Immatriculation (en + du nom du titulaire du véhicule).	> Permis non valide > Permis de <b>plus de 3 ans</b> >> <i>Solution Produit Classic+</i> > Permis étranger Hors Espace Economique Européen

### FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel à vec perception du comptant de 2 mois
Carte Bancaire <sup>1</sup>	✓	✓	✓	✓
RIB <sup>2</sup>	✓	✓	✓	✓
Chèque	✓	✓	✓	✗
Mandat cash	✓	✓	✓	✗

1 - **Le paiement par Carte Bancaire** (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : 01, 05, 10 ou 15 et sont renouvelés, si besoin, 2 fois dans un délai de 7 jours.

2 - **Le paiement par RIB** (après réception du mandat de prélèvement SEPA signé)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : le 05, 10 ou 15 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.

**Remarque** : le comptant de l'affaire nouvelle peut se régler par Chèque, prélèvement CB ou par RIB. Ceui-ci est réduit à 1 mois à partir du 2<sup>ème</sup> contrat souscrit chez APRIL Partenaires.

## GARANTIES ET OPTIONS

### Les Garanties

	Mini	Medium	Maxi
Responsabilité Civile	<b>Obligatoire</b>		
Défense pénale et Recours suite à accident	✓	✓	✓
Catastrophes Naturelles et Technologiques	✓	✓	✓
Attentats	✓	✓	✓
Bris de Glaces	✓	✓	✓
Vol / Incendie / Tempête / Explosion	✓	✓	✓
Dommages Tous Accidents	✓	✓	✓
Protection du conducteur <sup>1</sup>	✓	✓	✓
Accessoires (Accessoires - Effets et Objets) <sup>2</sup>	✓	✓	✓

<sup>1</sup>La protection du conducteur : Capital décès et invalidité de 61 000 €

<sup>2</sup>La garantie Accessoires : 4 options possibles (garantie acquise selon la compagnie) : 300€ / 450€ / 900€ / 1 300€.

<sup>3</sup>La protection juridique :

> Info et avis sur droits/obligations suite à un litige (relatif au véhicule assuré : financement, entretien, réparation, vente...) en cas d'accident ou d'infraction au code de la route

> Organisation de la médiation et prise en charge des frais de procédures.

<sup>4</sup>L'assistance :

> Option 1 - Franchise 0 km si accident - Franchise 25 km en cas de panne

> Option 2 - Pas de franchise kilométrique, remboursement des frais si erreur de carburant et perte de clés

> Option 3 - Idem option 2 + limite d'indemnisation plus élevée.

### Les Options

	Mini	Medium	Maxi
Protection Juridique <sup>3</sup>	✓	✓	✓
Assistance <sup>4</sup>	✓	✓	✓

## FRANCHISES

Franchise Responsabilité Civile
<b>450 €</b> applicable la 1ère année et disparaît la 2ème année
- Elle se cumule avec les autres franchises
- Elle est réduite de moitié en cas de sinistre avec une part de responsabilité à 50 %
Franchise Vol / Incendie / Tempête / Dommages
En fonction de la classe du véhicule

## PIECES À FOURNIR pour validation du contrat

### IMMEDIATEMENT

- > Original de la **Condition Particulière complétée et signée** par l'assuré
- > Original du **Relevé d'Informations** au nom du **souscripteur et des autres conducteurs déclarés**.
- > Copie du **permis de conduire**, en cours de validité, **Recto / Verso** du ou des conducteur(s) déclaré(s)
- > Copie du **permis de conduire étranger**, en cours de validité, et copie du **récépissé en préfecture**
- > **Règlement de l'assuré** à l'ordre d'APRIL Partenaires
- > **Certification d'Immatriculation (CI) définitif ou provisoire**  
Si le CI est barré de - de 3 mois : joindre le justificatif de dépôt de dossier en Préfecture  
Si le CI est barré de + de 3 mois : justifier par écrit le motif
- > Charte Sécurité Jeune Conducteur signée du client

### SOUS 30 JOURS (maximum)

- > **Certificat d'Immatriculation**  
**Si personne Physique** : au nom du souscripteur ou de son conjoint, concubin, pacsé ou au nom des parents si l'assuré a moins de 25 ans et **titulaire du permis de conduire**.
- ATTENTION :**  
Le Certificat d'Immatriculation au nom d'une société est refusé
- > **Permis de conduire** refait suite à la validation préfecture (délai de 60 jours)

**VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT :**  
Produit classé en vigilance allégée : identité obligatoire du souscripteur, de chaque assuré et du payeur de prime si différent.

## UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

<p><b>Une question sur un contrat ?</b> Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. <b>Téléphone : 02.99.98.00.00</b> <b>Plus d'info sur :</b> <a href="http://www.april-on.fr">www.april-on.fr</a></p>	<p><b>Une question sur la protection juridique ?</b> Contactez <b>SOLUCIA</b> disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi, de 9h à 12h30, hors jours fériés. <b>Téléphone : 09.69.32.96.74</b> (prix d'un appel local)</p>
<p><b>Une question sur l'assistance ?</b> Contactez <b>INTER PARTNER ASSISTANCE</b> disponible 24h/24, 7j/7. <b>Téléphone : 01.55.92.24.48</b> (prix d'un appel local)</p>	<p><b>Une question sur un sinistre ?</b> Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 <b>Téléphone : 02.99.94.69.75</b> <b>Email :</b> <a href="mailto:indemnisation@april-partenaires.fr">indemnisation@april-partenaires.fr</a></p>

Plus d'infos sur [www.april-on.fr](http://www.april-on.fr) / APRIL Partenaires